

Zeitschrift:	Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Herausgeber:	Le messager suisse de France
Band:	10 (1964)
Heft:	8 [i.e. 7]
Rubrik:	Suisses de France : à l'écoute!

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SUISSES DE FRANCE

★
A L'ÉCOUTE !

AGEN

REPAS CHOUCRUTE

Au Cercle suisse d'Agen, nous savons tous que le dernier samedi du mois de janvier est une date à retenir... Pourquoi ?... Eh bien, c'est ce jour-là qu'a lieu le repas choucroute pour les membres du Cercle.

Cette année, il a eu lieu le samedi 26 janvier, et a eu pour cadre l'Hôtel de l'Etoile, à Brax (L.-et-Gar.).

La grande salle de réception, décorée avec grand soin par les organisateurs, avait pris son air de fête. Les hall et pièce de réception eux-mêmes avaient revêtu les emblèmes de nos cantons, et le drapeau rouge à croix blanche complétait ce décor helvétique.

Deux cents convives se trouvaient réunis pour ce repas au début duquel notre sympathique Président M. Luchinger leur souhaita la bienvenue, en des termes alliant l'humour à la gentillesse.

La choucroute était délicieuse..., l'ambiance excellente.

Les jeunes, très nombreux ce soir-là, ne manquèrent pas de sauter sans transition du plaisir gastronomique à celui des chansons, tout en faisant circuler un paquet surprise, dont les effets sur ses différents destinataires ne se firent pas attendre, à la joie de tous.

Notre soirée fut honorée de la présence de M. et Mme Berthod et, tout comme l'a fait notre Président ce soir-là, nous ne saurions trop les en remercier, si l'on tient compte des occupations et charges nombreuses qui sont les leurs.

M. Luchinger fit également le compte rendu de quelques activités du Cercle suisse et passa ensuite la parole à M. Berthod, Consul général de Suisse.

Par lui fut évoqué de façon fort sensible le souvenir de la mère patrie et les liens affectifs qui nous

unissent à elle, ainsi que les devoirs qui sont nôtres à son égard.

Ce fut alors le terme de la partie officielle de cette réception, à laquelle succéda une projection cinématographique portant sur l'actualité suisse dans son ensemble, au cours de l'année écoulée.

Le détail imprévu de cette manifestation fut l'exécution par les jeunes de danses du Far-West couronnées par les chauds applaudissements de la salle, qui manifestait ainsi sa satisfaction, à la vue d'un folklore peut-être assez méconnu, mais combien plaisant !

A ce folklore succéda bientôt, comme il se doit, celui de la Suisse, entrecoupé de danses modernes, le tout exécuté par un bon orchestre.

Que dire pour clore ce bref compte rendu, sinon que nous avons passé une excellente soirée, où chacun a pu apprécier l'ambiance typiquement suisse qu'il était venu y puiser.

B. G.

BORDEAUX

Le dimanche 31 mai, les Suisses de Bordeaux s'étaient donné rendez-vous à La Roche-Chalais, petite localité située à près de 70 km de Bordeaux, à la limite de la Dordogne et des Charentes. Le choix de ce lieu charmant, pour la sortie de Printemps du Club suisse, n'était pas si mauvais et une centaine de participants s'y rendirent, en voiture ou dans un car spécialement affrété pour la circonstance.

De la terrasse du restaurant où leur fut servi un menu gastronomique, ils purent admirer un vaste panorama de la campagne environnante et particulièrement verdoyante en cette saison. A la fin du repas, M. Henri Belvisotti, Président du Club suisse, remit un cadeau à Mlle Tschudi qui doit quitter prochainement le Consulat général de Suisse et la Ville de Bordeaux, en la remerciant pour la gentillesse et le dévouement dont elle a toujours fait preuve à l'égard de ses compatriotes, au cours de son séjour dans cette ville. Puis ce fut l'allocution de M. le Consul général Berthod, toujours écoutée avec recueillement.

Jeux de fléchettes, tirs à la carabine, danse et yass permirent de passer agréablement l'après-midi. La journée, qui avait été très belle, se termina par un violent orage et le retour vers Bordeaux s'effectua sous une pluie battante. R. M.

GEX

INTERVENTION SUR LE PROJET FEDERAL « VENTE DE BIENS-FONDS »

Nous, Colonie suisse du Pays de Gex, frontaliers, habitants de cette zone franche franco-suisse, savons que l'arrêté fédéral sur les biens-fonds donne lieu à des interprétations et comporte quelques oubliés. Nous avons la preuve — M. Halbheer l'a confirmé — que les cantons l'appliquent différemment.

Après avoir pris contact avec les Autorités genevoises chargées de l'application de cet arrêté, dont nous reconnaissons l'utilité, nous sommes heureux de pouvoir vous dire que depuis 1961, il n'y a eu aucun refus d'achat pour un Suisse de l'étranger, ni pour un frontalier français. D'accord avec les Autorités genevoises, nous pensons qu'il y aurait lieu de préciser l'arrêté, justement pour mettre plus à l'aise les Autorités cantonales dans son application et harmoniser les décisions entre Cantons sachant qu'il faut éviter toute discrimination en faveur des Suisses de l'étranger ou des frontaliers amis qui ne sont pas de nationalité suisse.

Personnellement, nous avons toujours craincé que des décisions unilatérales provoquent une réaction du côté français et créent des difficultés venant ternir cette entente fraternelle qui à travers tant de siècles n'a eu que très peu d'ombre et beaucoup de lumière dans une région où la frontière n'est inscrite ni dans le sol, ni dans la géographie, ni dans le cœur de ceux qui habitent ces belles régions de Gex, de Genève et de Vaud.

Philippe GONIN,
Vice-Président.

PARIS

Le samedi 13 juin, la colonie suisse de Paris a fêté le centenaire de la Fondation de la Maison suisse de retraite. Plus de 800 personnes s'étaient rendues à Issy-les-Moulineaux pour témoigner leur intérêt et leur affection à tous ceux qui, sans compter, se dévouent depuis tant d'années, pour être également près des anciens qui, dans cette maison de retraite si accueillante, au merveilleux jardin plongeant sur Paris, y ont trouvé un havre de paix et un accueil leur rappelant la mère patrie. La pluie, hélas, empêcha la manifestation de se dérouler comme prévu.

Cependant après les services religieux, on entendit quelques chants de l'Harmonie suisse de Paris et puis des discours. Il y en eut peu. Celui de l'ambassadeur, M. A. Soldati, nous laissant espérer « un toit pour les malades chroniques, le seul volant manquant aux œuvres de charité de la colonie », pour très bientôt. Il rappela aussi le dévouement de Mme Zurcher, la fidèle visiteuse du dimanche, venant réconforter d'un mot, d'une gâterie les isolés et ceux que la vie n'avait pas gâtés. Il évoqua la silhouette de notre aînée centenaire, M. Monney, qui devait s'éteindre peu avant son 105^e anniversaire et qui eût été si heureux de participer, lui centenaire, au centenaire de la maison suisse de retraite. Il précisa que la S.H.B. était née d'un esprit chrétien de solidarité privée alors qu'à l'époque les autorités n'assumaient pas les tâches sociales d'aujourd'hui. Notre S.H.B. est née presque en même temps que la Croix-Rouge, cette époque où des hommes ont donné tout d'eux-mêmes pour améliorer le sort de leur prochain.

M. Lecat, maire d'Issy-les-Moulineaux, prit également la parole, témoignant de la bonne entente entre la Maison suisse de retraite et les autorités françaises. M. Matthey, président de la S.H.B., devait faire le point, raison pour laquelle nous jugeons intéressant de publier son discours « *in extenso* ».

Si la présence de tous ceux qui s'étaient donné rendez-vous rue Minard fut un réconfort pour les organisateurs, sans oublier M. et Mme Dietrich, directeurs, Mlle de Sax, Mlle Brintet et tous les autres, n'oublions pas de souligner le geste qui fit le plus plaisir aux pensionnaires d'Issy-les-Moulineaux : pour chacun, F 50.— en espèces sonnantes et un repas de midi digne de Gargantua centenaire : bouquets suisses, tartes, fromage à la flamande, poulet de grain grillé, pommes château, salade, fruits, café, vins, champagne. Lorsque la vie est au ralenti, un peu d'argent, un repas de gala, n'est-ce pas là une façon humaine de célébrer un centenaire ?

Convaincus de la nécessité de la Maison suisse de retraite nous aimions que de généreux donateurs se fassent connaître. Il y a encore tant à faire : des chambres à repeindre et, pourquoi pas, la façade principale, l'entrée, des transformations à faire réaliser, par exemple l'entrée à

agrandir. Mais... oui, ce mais signifie argent. Alors, lecteurs du « *Messager suisse de France* », pauvres ou riches, ayez un mouvement de générosité, offrez l'obole du centenaire en versant votre modeste contribution au C.C.P. Paris, 7.164.42, Paris (S.).

**

La Commission chargée de l'organisation de la manifestation du Centenaire ayant avec raison limité le nombre des discours, j'ai pensé qu'il m'était aussi permis de résumer les principaux événements de l'existence de notre œuvre en ne relatant que les faits survenus dans la deuxième période de son siècle d'activité.

La première ayant été largement commentée le 30 avril 1916, dans une brochure que nombreux d'entre vous possédez encore, lors des fêtes du Cinquantenaire.

Toutefois, un retour aux origines de la société m'a paru nécessaire et je n'hésite pas à vous lire le Procès-Verbal de sa constitution, tant il conserve encore toute son actualité.

**

Vous aurez constaté d'une part combien cet étonnant document précise la pensée dominante des Fondateurs qui se trouvaient devant l'urgence et la nécessité de créer cette Maison pour vieillards, alors que d'autre part il laisse apparaître certaines réserves, conditions et vœux.

Admirablement conscients des difficultés à venir, tant dans la construction que dans la gestion, nous relevons chez ces Fondateurs cette prudence du caractère suisse qui domine tout le projet et qui l'envisage par étapes.

Ces réserves se sont d'ailleurs pleinement justifiées durant ce siècle d'activité.

L'exploitation de l'Asile eut un départ difficile d'autant plus que l'architecte avait, sans autorisation du Comité, dépassé de F 30.000,— les devis acceptés.

Vous voyez que notre siècle n'a rien inventé.

La guerre de 1914/18 ayant fait remettre à plus tard tous les projets présentés, je n'ai rien trouvé d'important pour cette période.

En passant, nous constatons que l'installation électrique fut inaugurée seulement au cours de l'été de 1920 et qu'en 1938 l'eau potable était amenée à l'intérieur de l'immeuble et dans les étages, ce qui évitait aux

pensionnaires de descendre la chercher dans la cour.

Dès 1934, l'architecte faisait admettre un plan de réparations étalé sur plusieurs années. Il émettait des réserves sur l'état de solidité et de conservation de certaines parties de l'immeuble, notamment toutes celles boisées.

De 1947 à 1956 des travaux plus importants furent entrepris tant en vue de l'agrandissement que de l'aménagement intérieur et c'est plus de 20 millions de francs de l'époque qui furent nécessaires.

En 1938, M. le Ministre Stucki, nouveau représentant Suisse en France, proposait l'achat de tableaux de peintres Suisses pour orner et égayer les salles à manger. Ces tableaux, qui représentent des scènes de la vie suisse, se trouvent dans la galerie qui conduit à la chapelle, où vous avez pu les admirer.

Comme toutes les institutions hospitalières, l'Asile suisse des vieillards dut faire face à de nombreuses difficultés financières et des budgets bien lourds à supporter.

Il est intéressant de constater que jusqu'en 1935 c'est la S.H.B. qui fournissait la partie matérielle qui était en principe à charge des Communes. Sa trésorerie fut même en péril d'où l'intervention du Ministre Duncant auprès des Autorités fédérales et cantonales, pour les faire participer aux charges sociales incombant à leurs caisses respectives.

Alors que la vie des pensionnaires s'éculait paisiblement, des nuages s'amoncelaient à l'horizon de 1938 préludant l'orage de septembre 1939.

Grâce à un plan de rapatriement étudié et mis au point déjà en 1938 par M. le Ministre Stucki et les services de la Légation de Suisse, les 64 pensionnaires utilisaient le dernier train formé à destination de la Suisse, ils étaient dirigés finalement sur Nyon dans la résidence la Métairie, Etablissement du Dr Forel.

Chaleureusement accueillis par les Autorités fédérales et cantonales, nos rapatriés avaient tous les jours des pensées pour l'avenue de Saint-Mandé et pour la France où tant de souvenirs les rattachaient.

Durant ces années de guerre et d'occupation la S.H.B. utilisait à Saint-Mandé quelques pièces pour son vestiaire, alors que la Croix-Rouge suisse en occupait d'autres.

L'année 1960 fut le tournant décisif dans l'orientation nouvelle de l'Asile suisse des vieillards.

Alors que la S.H.B. venait de prendre à sa charge l'agrandissement de l'infirmerie et avait mis à disposition trois appartements achetés Villa Saint-Mandé donnant ainsi une possibilité d'accueil plus large, un fait eut une grande importance.

L'incendie qui se déclara dans la chambre d'un pensionnaire nécessita l'intervention des pompiers et par la suite le dépôt d'une note de la Préfecture de Police comportant 19 points.

Les conséquences financières de cette note du 30 mai étaient telles que le Conseil se trouvait devant le problème suivant :

Est-il utile et normal d'engloutir un nombre important de millions de francs dans un immeuble dont la surélévation était difficile puisque datant de plus de quatre-vingt-dix ans.

Ce même problème était examiné également par le Conseil de la S.H.B. qui fut amené à faire une proposition au Conseil de l'Asile suisse des vieillards.

Le 17 octobre 1960, une assemblée extraordinaire du Conseil de l'Asile acceptait la proposition de la S.H.B. d'acheter en commun la propriété d'Issy-les-Moulineaux et d'y installer ultérieurement leurs services administratifs.

Les pourparlers très rapidement et excellement menés par notre collègue Helfenberger, permirent l'installation des pensionnaires de Saint-Mandé à Issy-les-Moulineaux, le 1^{er} mai 1961.

Tout d'abord dépayrés, certains pensionnaires regrettaiient la Foire du Trône, d'autres comparant cette terrasse à celle de Saint-Germain étaient chagrinés de ne plus voir la circulation des voitures de l'avenue de Saint-Mandé. Petit à petit, le calme revint, grâce au savoir faire de Mme et M. Dietrich, nouveaux directeurs de la Maison suisse de retraite, nouvelle appellation décidée en Conseil du 21 mars 1961.

Sans doute reconnaîtrez-vous, Mesdames et Messieurs, que cet admirable cadre de verdure, le dessin des jardins et cette terrasse donnant sur ce vaste paysage, font rêver tous ceux, forts nombreux, qui recherchent le calme reposant après une vie active et bien remplie.

Les administrations respectives

des deux sociétés ayant été transférées ici, il était logique que les deux Conseils siègent ensemble et poursuivent en commun l'œuvre si délicate d'accueil et de bienfaisance. Ainsi, se trouve réalisé le vœu secret du président Hentsch.

Ce vœu n'était-il pas le meilleur stimulant à l'esprit d'initiative ?

**

Si ce siècle d'activité n'a pas été épargné par les difficultés de toutes sortes, il a été aussi riche en actions philanthropiques.

Nous honorons aujourd'hui la mémoire des Dubochet, Moricand, Aurèle Sandoz, Henri Gunthert, et nous exprimons notre profonde reconnaissance aux bienfaiteurs, Ed. Sandoz, Marcel, Hugues Jequier, Raoul La Roche, ainsi qu'à tous ceux et celles qui, connus et inconnus, ont répondu aux appels de notre Trésorier.

Il serait injuste de ne pas rappeler aussi aujourd'hui le mérite d'hommes de bonne volonté qui furent les animateurs dans les Conseils et, des fidèles serviteurs, je citerai les mandats les plus longs :

Les présidents : Edouard Hentsch, 26 ans de fonctions ; Ph. Moricand, 17 ans de fonctions ; Dr Emile Welti, 22 ans de fonctions ; Rodolphe Iselin, 6 ans de fonctions ; Oscar Zurcher, 19 ans de fonctions.

Les secrétaires : John Fol, 24 ans de fonctions ; F. Glaettli, 28 ans de fonctions ; F.-G. Marcel, 19 ans de fonctions ; Jacques de Pury, 18 ans de fonctions ; Kurt Waldmann, 8 ans, et Raoul La Roche, trésorier durant 30 ans.

Eugène Gentizon en fut le directeur 25 ans, de 1910 à 1935 et membre du Conseil jusqu'en 1942.

Exemples admirables dans l'accomplissement des mandats confiés, mais aussi quel dévouement sans limite mis à la disposition de la Colonie suisse tout entière.

Tout comme une troupe bien entraînée qui répond par la qualité dans l'action, notre institution a pu servir et dispenser largement ses bienfaits car elle a su s'adapter aux circonstances de la vie.

Il est vrai que dans un pays comme la France qui nous accueille si aimablement et que nous considérons comme notre seconde Patrie, toute action sociale peut s'y développer harmonieusement.

Une preuve nouvelle nous est donnée par l'excellence des rela-

tions que nous entretenons avec les Autorités d'Issy-les-Moulineaux, représentées aujourd'hui, et qui nous considèrent comme des amis de toujours.

Puissions-nous, dans l'avenir, continuer ce travail si bien commencé et pour terminer j'exprime le souhait que cette union des cœurs français et suisses se développe pour le plus grand bien de nos contacts réciproques.

**

Par ailleurs, forts des expériences et des résultats acquis depuis 40 ans par la Société helvétique de Bienfaisance, ils en respectent l'existence, mais en souhaitent aussi la collaboration, qui est une condition du succès.

Il en était de même pour la Société de Secours mutuels, qui participa activement en engageant le tiers de son capital social dans la création de l'Asile.

Enfin, secrètement exprimé par le Président, le désir de voir s'instaurer ultérieurement une véritable association des deux sociétés, leurs buts sociaux se complétant.

Cet ensemble de faits constitue déjà une étonnante vision de l'ampleur des problèmes sociaux posés à leur génération et à la nôtre.

**

Bel héritage d'hommes courageux, clairvoyants et généreux, mais aussi quelle leçon de sagesse !

Puisse-t-elle être comprise également par nos successeurs qui ont devant eux un champ d'action encore plus vaste et plus difficile à accomplir que le nôtre.

**

La première pierre de l'Asile suisse des vieillards fut posée le 12 avril 1865 et l'inauguration des bâtiments le 29 avril 1866. Elle fut marquée de ce que j'appellerai pour nous, qui sommes à l'heure de l'écuménisme, d'un petit incident.

Le procès-verbal relate que « du fait que les règles de l'Eglise de Rome interdisaient à ce qu'un prêtre puisse se rencontrer avec le Ministre d'un autre culte, seul le pasteur Valette, suisse très apprécié dans la colonie par les personnes des deux cultes, assistait à l'inauguration ».

Quel heureux chemin parcouru depuis.